

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du Jeudi 4 Février 2010.

L'an deux mille dix et le quatre février à 20h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Etaient Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, HECTOR, FERRAZ

Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE, Madame DAPRES

Etait absent excusé:

Pour la commune de Ménerbes : Monsieur RUFFINATTO

Secrétaire de séance : Monsieur FERRAZ

Le président demande au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : chemin des Lombards – demande de remboursement à la commune de Gargas. Unanimité.

1/ Approbation du compte rendu sommaire du 10 décembre 2009

Unanimité.

2/ ATESAT

La convention ATESAT conclue avec la Direction départementale du territoire (DDT) de Vaucluse arrivant à son terme, le conseil approuve, à l'unanimité, son renouvellement pour un montant total de 6 791,21 €.

3/ Publication de la liste des marchés conclus en 2009

Le conseil prend acte de la liste des marchés conclus en 2009.

4/ Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif pour 2009

La communauté exerce dans la compétence « assainissement », le seul contrôle de l'assainissement individuel (art. L. 5214-16 I 6 du C.G.C.T.), confié à l'entreprise SODEO par un marché public de services notifié le 4 janvier 2008, pour une durée de quatre années.

Le président présente le rapport pour l'exercice 2009.

Comme en 2008, la campagne de contrôle des équipements existants sur la communauté de communes par la société SODEO s'est concentrée sur Ménerbes. Les autres communes ont fait l'objet d'opérations ponctuelles, et feront l'objet d'une attention plus soutenue en 2010.

La moyenne – faible – des contrôles réalisés par jour de visite s'explique par un taux d'absence des usagers encore important.

Le décompte de ces contrôles réalisés au 30 novembre 2009 est exposé dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de convocations	Nombre de contrôles effectués	Nombre de jours de visite	% contrôles réalisés	Moyenne de visites / jour
BONNIEUX	44	16	12	36,36%	1,3
GOULT	-	-	-	-	-
LACOSTE	15	1	3	6,66%	0,33
LIoux	6	1	1	16,66%	1
MENERBES	271	156	67	57,56%	2,32
MURS	22	4	2	18,18%	2
ROUSSILLON	35	8	14	22,85%	0,57
SAINT-PANTALEON	-	-	-	-	-
TOTAL	393	186	99	47,33%	1,88

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le rapport annuel de l'entreprise SODEO, tel qu'il lui est présenté, souhaite que les premiers contrôles soient achevés sur l'ensemble du territoire communautaire avant de commencer la campagne des contrôles périodique. Il propose de refaire le point à l'automne sur l'avancement notamment, dans les communes de Ménerbes et Bonnieux ; les personnels des communes peuvent apporter une aide à la SODEO pour les dossiers encore en attente (vérification d'adresses par exemple).

Une prime de 7 436 euros a été versée par l'agence de l'eau.

5/ Personnel

Jean-Marie BAUTISTA et Frédéric BRULAT ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 2009 et remplissent les conditions pour accéder au grade supérieur.

Vu l'avis favorable du CTP, réuni le 25 novembre 2009, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le ratio d'avancement de grade d'adjoint technique à 100 %, et de modifier le tableau des effectifs en créant deux emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet et en supprimant deux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

6/ Chemin des Lombards – demande de remboursement à la commune de Gargas

Dans le cadre du programme annuel d'entretien des voiries intercommunales, la Communauté de communes du Pont Julien a fait réaliser des travaux par l'entreprise EIFFAGE APPIA GARD sur le chemin des Lombards (VC 15) mitoyen entre les communes de Roussillon et Gargas.

La communauté de communes du Pont Julien, pour la commune de Roussillon, et la commune de Gargas acceptent de prendre en charge 50% du montant des travaux pour la partie qui les concerne.

Conformément à son engagement, la commune de Gargas reversera à la communauté de communes du Pont Julien la somme de 13 881,50 € correspondant à 50% du montant des travaux H.T..

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention conclue pour préciser les modalités d'exécution, de financement et de remise des ouvrages.

7/ Questions diverses

. Présentation de la carte touristique par Paule Daprès : il manque quelques renseignements pour arrêter définitivement la maquette.

. Les Conviviales du 25 février au 4 mars 2010 :

Judi 25 février : Ecole de Lioux à 20h

Vendredi 26 février : Ménerbes à 19h30 suivi d'un pot d'inauguration

Samedi 27 février : Goult à 19h suivi d'un repas

Dimanche 28 février : Murs à 11h30 suivi d'un apéritif, puis Roussillon à 16h.

. Etat de la fréquentation des structures petite enfance de la ville d'Apt et dérogations des Maires : Anne-Marie LE MAT fait un point sur les demandes pour la crèche de Gargas, les demandes pour octobre 2010 seront prises par la CCPJ.

La communauté ne participant pas aux commissions d'admission de la ville d'Apt, dans un souci de cohérence, toutes les demandes de dérogations pour une place de crèche à Apt, sont transmises à la Communauté.

. Convention « Lou Pasquié » : accord de principe pour une subvention 2010 à hauteur de 357 000 € (dont 345 000 € pour la convention), le montant de l'adhésion n'évoluant pas en 2010.

. Multi-accueil en cours de construction

Le président informe le Conseil que le Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a, par arrêté en date du 12 Janvier 2010, modifié les règles portant sur le rachat du KW produit par des panneaux photovoltaïques et les modalités de rachat de KW fourni par énergie solaire.

Ces dispositions ont pour conséquence de réduire le montant du rachat du KW produit à 0,42 centimes d'Euros (initialement 0,58 centimes d'Euros) pour des bâtiments autres que habitation, santé et enseignement.

Par ailleurs, les dispositions de la doctrine de prévention du SDIS 84 rendent plus contraignantes les solutions « intégrées », notamment : plafonds coupe-feu au dessous des panneaux photovoltaïques, d'où un surcoût pour la solution dite intégrée.

Parallèlement, il a été demandé au Thermicien le BET ICOFLUIDES de prendre en compte ces éléments et de ré-analyser les fiches technico-financières.

Des interrogations demeurent, quant à la solution, intégrée ou semi intégrée à retenir pour l'installation des panneaux photovoltaïque.

Agenda :

Commission finances : jeudi 18 février à 19 heures en mairie de Roussillon

Commission « OM » : jeudi 4 mars à 20 heures 30 en mairie de Roussillon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu pour être affiché, le 8 février 2010, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.